

Un maire accro aux éoliennes dans les pales de la justice

PRENEZ un massif forestier remarquable abritant des papillons rares, des grenouilles en voie d'extinction, 18 espèces de chauves-souris protégées et cinq aigles de Bonelli – l'un des rapaces les plus menacés... Ratiboisez en son cœur 5 ha, et plantez-y cinq éoliennes géantes de 150 mètres de hauteur. Tel est le beau projet écologique vendu par TotalEnergies au maire de Moulézan, une petite commune du Gard.

Depuis seize ans, l'édile s'entête à faire pousser des éoliennes dans le Bois des Lens. En 2015, deux projets de 16 éoliennes, installées quasi au même endroit, avaient été retoqués par le Conseil d'Etat, au motif qu'une étincelle due à la friction des câbles risquait d'enflammer l'huile des moteurs. Non seulement les éoliennes prennent parfois feu spontanément (un défaut fumant), mais, à cause d'une réglementation européenne, les Canadair n'ont pas le droit de

s'approcher des pales à moins de 600 mètres.

Qu'à cela ne tienne: malgré l'opposition des maires alentour et de la présidente du département, et en dépit des 19 000 signatures recueillies contre le projet par le collectif du Bois des Lens, une enquête publique vient de donner le feu vert à cinq éoliennes. Seule condition? Implanter deux citernes de 30 m³ pour les pompiers, et équiper le chantier de moyens de lutte contre des feux naissants. C'est bien le moins.

Pigeonnée, la LPO

Rendu le 15 décembre, le rapport de la commissaire enquêtrice sent bien le roussi... et pas seulement à cause des risques d'incendie. D'après les infos du « Canard », Pierre Lucchini, le maire de Moulézan, auquel TotalEnergies a fait miroiter 100 000 euros de revenus annuels pour sa commune, s'est grillé. Il sera jugé le 13 mai par le tribunal correctionnel de Nîmes pour faux et usage de faux et usurpation d'identité.

Placé en garde à vue il y a quelques semaines par les gendarmes, l'édile a reconnu avoir bourré, avec des faux avis, le registre numérique

sur lequel chaque citoyen était invité à donner son opinion.

Alertés par des écologistes dont le nom avait été utilisé pour déposer des avis favorables, les pandores sont remontés jusqu'à... l'ordinateur du maire! Sur 2 400 contributions, 700, toutes favorables, se sont révélées inventées ou usurpées. Ainsi, dans l'avis n° 549, posté le 3 octobre sous la prétendue plume de la Ligue pour la protection des oiseaux: « Les oiseaux possèdent un sens de la vue très développé, ce qui leur permet d'éviter les éoliennes. » Avec cette précision: « Ce changement de trajectoire à l'approche des éoliennes est observé couramment par les ornithologues. » Un gros mensonge qui a ébouriffé la LPO, vu que, l'année dernière, dans le département voisin de l'Hérault, un aigle royal est mort après en avoir percuté une.

Pour crédibiliser les faux avis, l'édile n'avait pas hésité à emprunter l'identité d'élus et même de gendarmes! Cet ancien militaire haut en couleur ne craint pas le supplice des pales...

O. B.-K. et C. L.